



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



SOMMAIRE

Stades phénologiques
Flavescente dorée
Mildiou
Oïdium
Tordeuses de la grappe
Cicadelles vertes
Autres
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :
CA Corse, Cave d'Aléria, CANICO, CAP, Terra Vecchia, Inter Bio Corse, Christophe George.
Crédit photo : CRVI de Corse, CA 20, Canico, Inter Bio Corse

Directeur de publication :
Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre d'Agriculture de région Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Action de la stratégie Ecophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité.



VITICULTURE

N°6 – 1^{er} juillet 2026

A RETENIR

Flavescente dorée : 3^{ème} traitement obligatoire dans deux semaines
Mildiou : pas de nouvelles contaminations, le champignon est bloqué par les conditions météo
Oïdium : champignon présent, activité globalement localisée et stable
Cicadelle : les populations adultes et larvaires augmentent en Côte Orientale

STADES PHENOLOGIQUES

La majorité des cépages a atteint le stade de fermeture complète de la grappe. Les premiers signes de véraison sont observés dans les secteurs les plus précoces, avec la présence de quelques baies vérées sur Niellucciu et Biancu gentile en Balagne, ainsi que sur Niellucciu en Côte Orientale. L'avance phénologique se maintient à l'échelle du vignoble, et est estimée à environ une semaine par rapport à la campagne 2025.



Stade fermeture complète de la grappe (Stade L ou 79)



Stade début de véraison (Stade M ou 81)

Source photo : CA20

FLAVESCENCE DOREE

Le troisième traitement obligatoire est à effectuer un mois après le positionnement du deuxième, soit entre le 14 et le 26 juillet 2026.

La réglementation concernant la flavescente dorée a évolué (cf. arrêté du 27 avril 2021). A partir de 2022, elle s'est traduite par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Arrêté préfectoral et zones délimitées (2026) : cliquez sur [ce lien](#).

Dates de traitement : Le communiqué précisant le nombre et les dates de traitements obligatoires contre *Scaphoïdeus titanus* pour 2026 se trouve sur le site de la DRAAF, [ici](#).

En cas de suspicion, prévenir la DDETSPP (Haute-Corse : 0495585050 - Corse du sud : 0495503940) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

MILDIOU

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Dans le sud de l'île (Ajaccio, Figari, Sartène) et en Côte Orientale, quelques taches sur feuille, non sporulantes, sont encore observées ponctuellement principalement dans les zones humides. Dans le nord (Balagne, Patrimoine et Cap Corse) aucune nouvelle contamination ni apparition de nouvelles taches sur feuillage n'a été observée.

Pour tous les secteurs, quelques symptômes ponctuels de rot brun sont signalés sur Sciaccarellu et Vermentinu (intensités faibles) sans incidence sur la récolte.



Mildiou : « Tache d'huile » face supérieure



Mildiou : Sporulation face inférieure

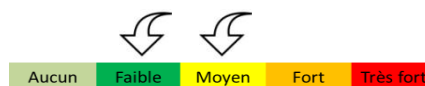


Mildiou sur grappe : « rot gris »

Evaluation du risque : Les températures élevées observées (>30–32 °C pendant plusieurs jours), associées à des conditions sèches, sont peu favorables au développement du mildiou et limitent le risque de nouvelles contaminations.

Toutefois, une vigilance locale reste recommandée : les précipitations annoncées, même de faible intensité, début juillet pourraient engendrer des contaminations, notamment en présence d'humidité persistante et/ou de foyers actifs, avec un risque de reprise des contaminations déjà observées.

Le risque est considéré comme faible sur les parcelles saines et moyen sur les parcelles ayant déjà exprimé des symptômes.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

Méthodes prophylactiques

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

Résistances : Une note nationale fait le point sur les résistances du champignon vis-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement. Consultez la note nationale en cliquant [ICI](#).

Plus d'infos sur l'état des lieux des résistances : <https://www.r4p-inra.fr>

OÏDIUM

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Dans le sud (Figari, Sartène, Porto-Vecchio), quelques symptômes d'oïdium sec sont observés, avec une situation stagnante par rapport aux observations des deux dernières semaines.

Sur le secteur d'Ajaccio, la pression poursuit une augmentation lente, avec des attaques principalement sur baies de Biancu gentile.

Dans le Cap Corse et en Côte Orientale, quelques nouvelles contaminations sont signalées sur Sciaccarellu et Aleaticu ; la fréquence est moyenne mais l'intensité reste faible.

En Balagne et à Patrimonio, des symptômes encore sporadique sur baies sont ponctuellement observés.

De manière générale, le champignon reste actif dans les parcelles présentant déjà des symptômes.



Face supérieure : Taches huileuses avec gauchage du limbe



Grappes : aspect poudreux et couleur grisâtre

Evaluation du risque : Après le stade fermeture de la grappe, la sensibilité de la vigne à l'oïdium diminue. Cependant, lorsque le champignon s'est installé avant ce stade, son développement peut se poursuivre et entraîner l'éclatement des baies, favorisant l'apparition de pourritures grise ou acide. De nombreuses parcelles se situent encore à un stade sensible.

Le risque reste actuellement moyen à fort sur l'ensemble des secteurs, et devient faible sur les parcelles saines ayant déjà atteint une fermeture complète de la grappe.

Les températures élevées limitent les conditions optimales de développement du champignon. En l'absence de précipitations significatives sur les principaux secteurs viticoles, peu de nouvelles contaminations sont possibles. Toutefois, une surveillance doit être maintenue dans les parcelles sensibles ou présentant déjà des symptômes.



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

Résistances : Une note nationale fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement

Consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

Plus d'infos sur l'état des lieux des résistances [ICI](#).

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Le vol de deuxième génération des tordeuses est terminé sur l'ensemble des secteurs, à l'exception de Patrimonio où il touche à sa fin.

Dans le sud, quelques glomérules peuvent être observés, sans présence de vers associée. Pour les autres secteurs, aucune présence de glomérules ni de larves n'est signalée.

Evaluation du risque : Le stade fermeture est un stade clé : une fois à l'intérieur des grappes il est souvent difficile de combattre ces ravageurs. C'est à l'approche de la véraison et surtout de la maturité que les dégâts sont les plus visibles et importants.

Le risque reste faible, sauf sur les parcelles à historique, qui sont susceptibles de subir des dégâts sur grappes en raison de la présence potentielle d'insectes.

D'après la modélisation :

- Sur les secteurs d'Aléria, Ajaccio et Sartène : vols G2 terminés, présence de L4/L5 principalement ;
- Calvi : les vols G2 sont enfin terminés, avec présence de L2/L3 principalement ;
- Patrimonio : les vols G2 ne sont pas encore tout à fait terminés, présence de larves L1/L2.



Gestion du risque : Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

B

La confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant. Il est encore temps de mettre en place cette méthode dans le vignoble.

CICADELLES VERTES

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Les relevés de captures indiquent en moyenne 200 adultes par semaine, avec une vingtaine de larves pour 100 feuilles en Côte Orientale.

Des symptômes sont principalement observés sur ce secteur, et ponctuellement sur Ajaccio, se traduisant par un jaunissement des apex et un recourbement des feuilles, sans apparition de grillures à ce stade. Certaines zones de la Côte Orientale apparaissent plus fortement touchées que d'autres.

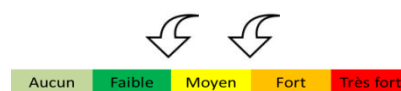
Dans les autres secteurs, la présence de cicadelles reste ponctuelle et nettement moins marquée, avec des niveaux inférieurs à 10 larves pour 100 feuilles dans le sud. Aucun symptôme n'y est actuellement observé.

Evaluation du risque : Le risque évolue à la hausse en Côte Orientale, où la situation nécessite une vigilance renforcée. Dans les autres secteurs, le risque reste faible à moyen. Le mois de juillet étant généralement favorable à une recrudescence des populations et à une expression accrue des symptômes, la poursuite des comptages et le maintien d'une vigilance régulière sont nécessaires.



Jaunissement des Apex avec
feuilles recourbées (Vermentinu)

Source : CA20



AUTRES

- **ÉCHAUDAGE** : augmentation du nombre de grappes présentant des symptômes d'échaudage sur l'ensemble des secteurs observés et tous cépages confondus. Toutefois, l'intensité reste faible.
- **COCHENILLES** : présence de cochenilles toujours observée dans les parcelles suivies, sans évolution notable.
- **ÉRINOSE** : forte expression des symptômes d'érinose sur le feuillage, avec une pression importante observée sur l'ensemble des cépages.
- **PHYTOTOXICITÉ** : apparition de brûlures foliaires liées aux fortes températures survenant dès les premières heures de la journée, favorisant des phénomènes de phytotoxicité.

- **STRESS HYDRIQUE** : premiers symptômes de stress hydrique observés avec un jaunissement des feuilles basales ainsi qu'une altération de la croissance des apex.



Echaudage sur Grenache



Erinose

PREVISION METEO (Meteo France)

	Jeudi 2 juillet	Vendredi 3 juillet	Samedi 4 juillet	Dimanche 5 juillet	Lundi 6 juillet	Mardi 7 juillet	Mercredi 8 juillet	Jeudi 9 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps orageux sur le relief avec risques d'averses sur le littoral	Temps ensoleillé avec augmentation des températures		Maintien d'un temps ensoleillé sur le littoral ; risques de dégradation orageuses sur le relief			Débordement des averses orageuses vers le littoral	

LIENS UTILES

Note nationale pollinisateurs - Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)

Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents.

Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires

<https://www.r4p-inra.fr>



Notes nationales Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales](#) | [Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :



Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- Les macro-organismes ;
- Les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.